



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONLET
DU 3 AVRIL 2026

Convocation du 30 mars 2026 par M. Arthur PALMIERI, maire

Etaient présents : Mmes et MM. Gérard CHAPELLE, Eliane CHESSA, Caroline DUBOIS, Stéphanie LIS, Anthony MEYSSONNIER, David MONATTE, Arthur PALMIERI, Claudine RICOUX, Jean-Yves ROUX et David SAINTENAC

Etait excusé : M. Philippe RITTER, ayant donné pouvoir à M. Jean-Yves ROUX

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie LIS a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 11

Nombre de pouvoirs : 1

Suffrages exprimés : 11

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

DELIBERATION 2026-26 – AUTORISATION A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2026

Monsieur le Maire rappelle que lorsque le budget primitif n'est pas adopté au 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'article L 1612-1 du CGCT précise que "...l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette..."

Les crédits ouverts à la section d'investissement du budget général de la commune, hors emprunts et dettes assimilées, pour l'année 2025 s'élèvent à :

chapitre	montant inscrit au BP 2025 (hors restes à réaliser 2025)
20 – immobilisations incorporelles	25 261,69 €
21 – immobilisations corporelles	581 952,58 €
23 – immobilisations en cours	165 387,91 €
TOTAL	772 602,18 €

Le montant maximum des dépenses d'investissement autorisées s'élève donc à $772\,602,18 \times 25\% = 193\,150,55$ €.

Pour mémoire, par délibération n° 2026-06 du 4 mars 2026, le conseil avait déjà autorisé à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, à hauteur des montants ci-dessous :

compte	montant 2026
2151 – Réseaux de voirie	2 500,00 €
21568 – Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	5 000,00 €
2181 – Installations générales, agencements et aménagements divers	500,00 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser à engager, liquider et mandater une nouvelle dépense d'investissement :

compte	montant 2026
2158 – Autres installations, matériel et outillage techniques	18 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, jusqu'à l'adoption du budget primitif principal 2026, le maire à engager, liquider et mandater la nouvelle dépense d'investissement proposée ci-dessus.


Fait et délibéré à Monlet, le 3 avril 2026

la Secrétaire de séance,



Stéphanie LIS

le Maire,



Arthur PALMIERI